



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ARDENNES**
SNUDI-FO SN-FO-LC SNETAA-FO SPASEEN-FO
(Écoles) (Collèges, lycées) (LP) (Administratifs)

Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes
21 rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
-☎ répondeur 03 24 33 55 02 – 06 18 53 50 31 email : f nec-fp-fo08@orange.fr

Déclaration de la FNEC-FP-FO au CHSCT D des Ardennes du 8 septembre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Après une fin d'année compliquée, les personnels s'attendaient à une reprise particulière mais ne s'attendaient certainement pas à ce que l'administration rende encore plus difficile et anxiogène la situation.

Alors que tous doivent encore tendre l'oreille aux différents médias pour apprendre les dernières nouveautés à appliquer, notamment en ce qui concerne les protocoles, ou encore la situation sanitaire dans les écoles, la FNEC FP FO s'interroge sur le respect apporté aux agents et à leurs représentants.

Nous déplorons que la protection des personnels se fasse uniquement par des masques en tissu léger, reçus en nombre insuffisants pour permettre un roulement correct sur une semaine. Nous constatons que ces derniers ont une taille qui n'est pas adaptée à beaucoup d'adultes et que les personnels portant des lunettes sont fortement incommodés (barrette manquante au niveau du nez).

Nous déplorons qu'en cette période de rentrée chargée, des collègues fassent l'objet « d'invitation » par leur IEN le lundi pour une animation le mercredi matin de la même semaine, faisant fi des obligations familiales ou autres de chacun.

Nous nous interrogeons sur le nettoyage des locaux qui n'est pas quotidien dans tous les établissements. Les directeurs se retrouvent encore une fois bien souvent seuls face à une mairie qui ne « joue pas le jeu ».

Nous nous interrogeons face à des situations complexes dont les réponses tardent à venir : AESH ayant un certificat médical de contre-indication du port du masque par exemple.

Nous nous interrogeons encore sur le traitement réservé à nos collègues à risque ou vulnérables. Qu'est ce que l'éducation nationale met en place pour les protéger ?

La journée de carence doit absolument être abrogée en cas d'arrêt lié au COVID.

Nous nous interrogeons sur les mesures prises par l'administration face à des personnels dont la souffrance au travail est telle qu'ils en arrivent à des gestes désespérés. Nous souhaitons que le CHSCT départemental puisse jouer son véritable rôle.

La FNEC FP FO déplore l'absence plus directe d'informations claires et refuse de continuer à participer à un semblant de dialogue social.

Nous demandons à être informés de la situation sanitaire des écoles et collèges des Ardennes en temps réel.